

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

2ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 3 avril 2019

CD20190403_42
id. 4424

Le 3 avril 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEUX), Mme NEGRE (pouvoir à M. DEPRINCE), M. ROGER (pouvoir à M. GONZALEZ), M. VIGUIE (pouvoir à M. ASTRUC)

Absent(s) :

Mme BAREGES

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**EXTENSION DE 12 PLACES DE L'EHPAD RÉSIDENCE PAGOMAL À
MONTBETON EN VUE DE LA CRÉATION D'UNE UNITÉ PROTÉGÉE POUR
RÉSIDENTS ATTEINTS DE MALADIES NEUROCOGNITIVES AU SEIN DE
L'EHPAD - DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT**

L'Assemblée départementale a créé un fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux ;
- subvention maximale égale à 305 000 € par opération.

En application de cette politique, le Président du CCAS de Montbeton sollicite une subvention départementale de 305 000 € dans le cadre des travaux d'extension de l'EHPAD « Résidence Pagomal » à Montbeton.

Cette extension de 12 places supplémentaires d'hébergement permanent a fait l'objet d'un arrêté conjoint d'autorisation (ARS / conseil départemental) en date du 7 juillet 2017.

Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement intégrant cette opération d'extension a été présenté par l'établissement et validé par le conseil départemental en date du 18 juin 2018.

Ce projet ressort à 1 719 613,00 € TTC répartis comme suit :

- travaux	1 434 613,00 €
- prestations intellectuelles, aléas	210 000,00 €
- divers, mobilier	<u>75 000,00 €</u>
TOTAL T.T.C.	1 719 613,00 €

La capacité de l'établissement sera portée à 62 places.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- subvention CNSA (PAI - acquis).....	205 000,00 €
- subvention départementale	305 000,00 €
- récupération TVA	284 102,00 €
- emprunt (CDC).....	584 000,00 €
- autofinancement	<u>341 511,00 €</u>
TOTAL	1 719 613,00 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'arrêté conjoint d'autorisation (ARS / CD 82) du 7 juillet 2017 susvisé,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, au titre du fonds d'aide pour la réalisation d'opérations structurantes de construction ou d'extension de maison de retraite, l'octroi d'une subvention de 305 000 € au CCAS de Montbeton pour la réalisation de travaux d'extension de l'EHPAD « Résidence Pagomal » à Montbeton ;
- Précise que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits à l'article 20414284, sous fonction 538 du budget départemental ;
- Précise également que cette subvention sera versée en annuités.

Adopté à l'unanimité.

M. Weill ne prend pas part au vote

Le Président ,

Christian ASTRUC